

Au Conseil Communal de Cossonay

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 09/2023 concernant une demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus provisoires à la Tannaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 09/2023, s'est réunie le 5 septembre 2023 en présence de M. Joachim Cretegy, conseiller municipal et M. Christophe Leuenberger du service technique. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les réponses apportées. Mme Guido n'a pas pu être présente à cette séance.

La commission au complet a tenu une 2^{ème} séance en date du 15 septembre 2023 afin d'établir son rapport.

1. Historique

En 2020, la Municipalité recevait 2 demandes (l'une d'une citoyenne et l'autre de la commune de Chevilly) pour la création d'un arrêt de bus à proximité de la place de la Tannaz.

En avril 2021, le postulat « pour une amélioration de la desserte en transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes » a été déposé par MM. Steve Corminboeuf, Yannick Maury et Thomas Sigrist. Le conseil a reçu une réponse à ce postulat en avril 2022.

Depuis le changement d'horaire de décembre 2022, les MBC ont validé ce nouvel arrêt à la Tannaz et un panneau « arrêt » a été déposé.

2. Analyse de la situation actuelle

Cet arrêt de bus est déjà existant. Certes il est spartiate mais sa fréquentation est tout autant anecdotique.

Selon les MBC, à peine 3 voyageurs par jour fréquentent cet arrêt !

La commune a fait ces dernières années des études sur la mobilité douce et encourage ses habitants à se déplacer à pied ou à utiliser des moyens de transports écologiques.

Or ces arrêts de bus sont contradictoires à ces encouragements puisque la gare routière de la CossArena se trouve à moins de 10 minutes de la Tannaz.

De plus, le bus 760 n'a pas de correspondance avec les autres lignes du bus MBC de Cossonay. Dès lors, il conviendrait de renforcer la ligne avant d'investir pour l'amélioration de cet arrêt. L'accès côté Venoge à cet arrêt n'est que difficilement praticable pour une personne à mobilité réduite (il faut s'engager sur la chaussée devant le garage de Cossonay pour y avoir accès).

3. Remarques et questions posées à la commission

Un arrêt existe à cet endroit et n'est que peu utilisé par les usagers des MBC. De plus, il se trouve trop éloigné de la zone artisanale de Champ-Vionnet pour être utile à ses employés et/ou clients.

- A la question, cet arrêt pourrait-il être déplacé à proximité du rond-point de la LANDI ?
 - Non, cette possibilité n'est pas envisagée et les MBC refusent de mettre 2 arrêts si proche l'un de l'autre (cf. réponse de la Municipalité du 11.04.2022 au postulat « pour une amélioration de la desserte en transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes »)
- A la question, un passage piétons supplémentaire est-il prévu à proximité de cet arrêt ?
 - Non, le passage devant le magasin de vélos (Thommen) est suffisant
- A la question, si l'arrêt de bus est déplacé suite à la réfection de la place de la Tannaz les bordures pourront-elles être réutilisées ?
 - Oui, elles peuvent être reprises mais le coût pour les reprendre sera probablement aussi élevé que d'en poser des nouvelles
- A la question, la fréquentation de cet arrêt va-t-il augmenter à l'avenir ?
 - Aucune idée, ce n'est que des spéculations.
 - Ça dépendra de la qualité de la ligne de bus.

- A la question, le montant investit pour 2 arrêts de bus provisoires n'est-il pas trop élevé ?
- Le prix est correct car on pourrait bénéficier de la construction de l'arrêt « Bicentenaire »
- Mais trop chez pour du provisoire qui n'est que très peu fréquenté

La commission encourage la municipalité à revenir avec un nouveau préavis concernant cet arrêt de bus quand la ligne 760 des MBC sera consolidée et son accès facilité. Il faudra également se demander si un nouvel arrêt serait judicieux vers la zone artisanale de Champ-Vionnet.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission, propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 09/2023 concernant une demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus provisoires à la Tannaz ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

DECIDE :

- De refuser le crédit de CHF 52'063.55 pour la création de 2 arrêts de bus provisoire à la Tannaz

Pour la Commission :

Géraldine Schärer (rapporteur)



Jean-Claude Huot



Maria Lena Guido

